



*Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest*



APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

*La Plate-forme de développement Rural*

## **Efficacité de l'Aide dans le domaine de l'Agriculture et du Développement Rural**

**Point de vue des Organisations Professionnelles des Producteurs Agricoles**

Août 2008

## I. CONTEXTE

### *Importance du secteur agricole*

Les structures économiques des pays de l'Afrique de l'ouest continuent d'indiquer une forte participation du secteur agricole/rural. Le secteur agricole contribue pour environ 35% à la formation du Produit Intérieur Brut régional. Le secteur agricole assure également dans ces pays l'essentiel des recettes de devises à travers les exportations de coton, d'animaux, de café, de cacao et de fruits et légumes. Le secteur agricole constitue le principal pourvoyeur d'emplois de la région ouest africaine. Environ 65% des actifs de la région dont plus de la moitié sont des femmes, travaillent dans le secteur agricole, essentiellement dans le domaine de la production et de la transformation alimentaire artisanale.

Ainsi, l'agriculture et le développement rural constituent des enjeux majeurs en Afrique de l'Ouest en termes de poids économique, d'emplois et de sources de revenu, de sécurité alimentaire, de fourniture de devises, d'aménagement du territoire, de valorisation des ressources naturelles et d'intégration régionale.

Malgré le poids du secteur agricole et rural dans l'économie ouest africaine, elle n'a pas reçu toute l'attention nécessaire de la part des Etats et des partenaires en matière de financement et de l'aide publique au développement.

### *Financement de l'agriculture et des agriculteurs : le parent pauvre*

Les agricultures familiales africaines ont besoin de s'intensifier, de se moderniser, de financer l'innovation technique, organisationnelle... Leurs besoins en services financiers portent sur des soutiens pour améliorer les environnements physique, économique, social et juridique de la production, des subventions pour accéder plus aisément aux intrants, du crédit (de court terme pour la campagne, l'embouche, la soudure ; de moyen terme pour l'équipement ; de long terme pour l'équipement lourd, les plantations..), mais aussi sur des formes d'épargne adaptées et des services d'assurance. Les caractéristiques de la demande en financement (type de services, montants, rythme de remboursement du crédit, type de garantie mobilisable...) sont extrêmement diverses, variant en fonction des zones agroécologiques, des systèmes de production plus ou moins diversifiés et intensifs, des types d'acteurs (hommes, femmes, jeunes en cours d'installation, entrepreneurs agricoles, organisations paysannes...), du degré d'insertion dans le marché...

L'offre de financement de l'agriculture a quatre origines : le secteur informel, le secteur privé (banque commerciales, fournisseurs, opérateurs), le secteur intermédiaire de la microfinance et le secteur public,

Les banques commerciales, ont plutôt tendance à concentrer leur offre de financement sur quelques secteurs sécurisés (cultures d'exportations, productions irriguées, ...) et ne s'aventurent qu'avec beaucoup de précaution dans la sécurité alimentaire. Dans l'espace UEMOA, les principaux bénéficiaires des concours bancaires sont : le commerce 38 % des financements ; les industries manufacturières avec 21 % et les services avec 15 %. Le secteur primaire, qui occupe plus des deux tiers de la population active ne bénéficie que de 6 % des

concours. Les IMF qui constituent le mécanisme le plus accessible aux ruraux ne touchent qu'une faible proportion de la population. En 2004, les 650 IMF avec leur 3000 points de service ne touchaient que 7,5% de la population de l'espace UEMOA, constituée à 80% des ruraux.

Pendant longtemps, l'essentiel du financement de l'agriculture provenait de l'aide publique. Mais avec la libéralisation économique l'offre de financement public national s'est considérablement réduite. L'Etat n'arrive pas à consacrer 10% de ses ressources budgétaires au secteur sensé être le moteur de l'économie, malgré les engagements des chefs d'Etat à Maputo en 2003. Pour pallier à leur déficience, les Etats font recours de plus en plus à l'aide publique au développement

L'Aide Public au Développement (APD) est en principe octroyée pour favoriser le développement économique et social, réduire la pauvreté et la vulnérabilité des populations, en particulier celles vivant en milieu rural.

L'Afrique est la région qui reçoit actuellement le plus d'aide dans le monde. Rapportée à la population ou au PIB, l'aide publique à l'Afrique a augmenté de 2,2% entre 1965-1969 à 5,5% au cours des années 90 avant de chuter à 4,8% entre 2000 et 2004. Pour la même période 2000-2004, l'Afrique de l'ouest a reçu environ 22 967 millions de USD,

Depuis 2001, les pays d'Afrique de l'Ouest enregistrent une augmentation conséquente et régulière de l'aide publique au développement. Traduction des engagements pris par les bailleurs de fonds au niveau international (initiative PPTE, OMD, etc.). Par exemple, pour le Mali, cette APD est passée de 351 millions USD en 2001 à 691 millions USD en 2005, soit un accroissement de 97%.

### ***Des résultats mitigés universellement reconnus***

Cependant, en dépit des ressources relativement importantes mobilisées dans le cadre de l'APD, la pauvreté continue de persister voire même de s'aggraver et l'Afrique de l'ouest est loin d'amorcer son décollage économique. Sur les 15 pays de la CEDEAO, 12 sont classés parmi les Pays les moins avancés (PMA) les plus pauvres de la planète. Sur une population de 220 millions d'habitants, environ deux personnes sur trois sont pauvres et une personne sur cinq souffre de la faim et de la malnutrition.

C'est dire que les millions de dollars qui ont été investis dans les économies africaines depuis près d'un demi siècle n'ont pas permis aux africains de vivre mieux et d'améliorer leur position dans l'économie mondiale. Pire, tout porte à croire que la situation s'est dégradée. Les Etats sont incapables d'assurer leurs dépenses de souverainetés sur les ressources propres. Les populations sont incapables de se faire soigner. L'Afrique de l'ouest n'arrive plus à nourrir ses populations. Elle fait recours régulièrement aux importations pour couvrir ses déficits alimentaires, ce qui la met dans une situation de vulnérabilité permanente face aux fluctuations d'un marché international sur lequel il n'a pas d'emprise. La crise alimentaire de l'année 2008 est une parfaite illustration de la situation de sa profonde vulnérabilité.

Cette crise alimentaire est aussi un rappel des échecs des politiques antérieures de développement agricole et de réduction de la pauvreté. C'est aussi et surtout une forte interpellation pour tous les acteurs quant à l'appréciation que l'on doit objectivement avoir sur l'aide, sa qualité, sa quantité et sur son efficacité à impulser des changements positifs et durables des économies et des sociétés ouest africaines ;

### ***Déclaration de Paris : un souffle nouveau ?***

Certes, déjà en 2005, les bailleurs de fonds et les Etats ont implicitement fait leur mea culpa en adoptant la déclaration de Paris, comme un engagement progressiste pour faire mieux et plus d'aide et avoir des impacts mesurables en matière de développement économique et social dans les pays africains, notamment dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Trois ans après la déclaration de Paris, toute la communauté internationale se mobilise pour en analyser sa mise en œuvre effective et apprécier les évolutions positives ou négatives de l'aide publique au développement. A cet effet, des mécanismes de concertation et des facilités ont été mis en place par la plateforme globale des donateurs sur le développement rural pour une réflexion autonome des organisations de la société civile.

Le ROPPA, en tant que mouvement paysan régional autonome a été coopté pour mener des consultations spécifiques en vue de documenter les bonnes pratiques de gestion efficace de l'aide et recueillir la perception des producteurs agricoles sur l'efficacité des mécanismes de financement actuel à impulser des changements durables. Ces consultations ont été complétées par des réflexions sur des expériences vécues par les organisations paysannes en Afrique de l'ouest, notamment au Sénégal, au Ghana et au Burkina Faso.

Le présent document résume les résultats de ces consultations et réflexion interne des organisations paysannes de l'Afrique de l'ouest.

## **II. CONSTATS DES ORGANISATIONS PAYSANNES :**

### ***Les Organisations paysannes : une particularité dans le paysage des OSC***

Pour bien comprendre la position des organisations paysannes, il est important de bien appréhender la perception qu'elles ont d'elles-mêmes de ce qu'elles sont, des rôles qu'elles doivent jouer et des responsabilités qu'elles doivent assumer.

Même si elles se reconnaissent comme composante de la famille des Organisations de la Société Civile (OSC) et plus spécifiquement rurale (OSCR), elles tiennent à marquer leur particularité et leurs spécificités.

Les leaders paysans n'ont cessé de rappeler que les Organisations Paysannes (OP) ou Organisations Professionnelles de Producteurs Agricoles (OPPA) ne sont pas des "ONG" classiques.

Elles se distinguent des autres composantes de la société civile sur deux aspects fondamentaux :

- Elles sont avec d'autres OSCR, les seules à être structurées du village au niveau international. C'est ainsi que le mouvement paysan compte des groupements ou OP à la base, des unions, fédérations nationales, confédérations ou réseau régional voire international.
- Elles sont les seules qui ont pour rôle et responsabilité d'assurer et d'assumer des fonctions économiques, sociales, consulaires et syndicales. A ce titre, elles sont dans la production, la commercialisation, la transformation des produits agricoles, la prestation de service pour leurs membres, l'intermédiation en matière de mise en œuvre d'opération de développement et de plaidoyer et lobbying pour faire pression sur les décideurs.

De ce fait, les OP ou OPPA ont leurs propres repères et systèmes de valeurs pour apprécier l'efficacité de l'aide. C'est à ce titre que tout en restant dans la ligne directrice de réflexion de la société civile à l'échelle planétaire, elles ne peuvent faire l'impasse de poser la question globale du financement de l'agriculture et des agriculteurs.

### ***La perception générale des OP sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide***

Les difficultés auxquelles est confrontée l'APD dans la réalisation de ses objectifs de développement tient moins à son volume qu'à sa nature et à ses conditions d'octroi.

Contrairement aux déclarations de la communauté internationale qui a préconisé l'octroi de l'aide sous forme surtout multilatérale, l'aide bilatérale continue d'être la plus prépondérante. Celle-ci a représenté les deux tiers des flux nets de l'APD entre 2000 et 2005. Or, toutes choses égales par ailleurs, l'aide bilatérale a cet inconvénient de répondre le plus souvent à des motivations géopolitiques.

Très souvent l'APD qu'elle soit multilatérale ou bilatérale a un coût élevé qui réduit de fait les ressources disponibles pour les opérations de structuration et de transformation de l'exploitation agricole. Le nombre d'intermédiaires par lesquels passer l'aide avant d'atteindre les bénéficiaires sur le terrain, est un indicateur puissant pour mesurer l'érosion progressive de son efficacité. Moins il y a d'intermédiaires, plus il y a de chance que l'aide soit efficace c'est-à-dire qu'elle profite aux agriculteurs. C'est pour cela que les organisations paysannes, en tant qu'interface de mise en œuvre de programmes ou projets, entre la source de financement et les bénéficiaires ont fait souvent montre d'une plus grande efficacité dans la gestion de l'APD.

Pour les OP d'Afrique de l'ouest, l'efficacité et l'impact de l'aide publique peuvent être fortement améliorés avec :

- L'accompagnement des dynamiques économiques et sociales des acteurs à la base

- La gestion décentralisée par les acteurs locaux de fonds souples dont l'utilisation est liée à une logique d'intervention et des procédures rigides et immuables quelque soit l'évolution du contexte de l'exécution des opérations
- L'adoption de mécanismes d'apprentissage et de renforcement des capacités à travers par exemple, les chantiers ou fermes-écoles, la recherche action ou l'utilisation de méthode dite des « 4 E : Essais-Erreurs-Echanges-Evaluation »
- Le suivi-évaluation participatif sur la base d'indicateurs et de repères que se donnent les bénéficiaires
- L'inscription des appuis et conseils tant technique que financiers, dans la durée et l'effort constant

### ***Reconnaissance et voix des OP dans le développement et la gestion de l'APD***

La société civile rurale en Afrique de l'ouest se compose d'institutions variées qui vont des groupements de base aux organisations professionnelles de jeunes et de femmes, en passant par des autorités traditionnelles et religieuses.

Compte tenu de la concentration de la population en milieu rural et de la prédominance l'agriculture et du développement rural dans l'économie, il est naturel que ce soit les associations paysannes qui dominent le mouvement associatif. C'est ainsi que :

- Au Mali, on dénombre aujourd'hui plus de 6 000 organisations paysannes sous des formes et avec des statuts juridiques variés sur environ 12 000 associations de base recensées par le Ministère de l'Administration Territoriale du Mali (en 2004).
- Au Ghana elles dépassent largement les 6.000 associations. Du fait de la précarité des conditions de vie et de la technologie agricole à haute utilisation de main d'oeuvre, ces associations ont généralement pour objectifs principaux la prévoyance, la promotion de la mutualité et de la solidarité entre les membres des communautés villageoises face à l'adversité des disettes intra annuelles et interannuelles.

De plus en plus, les organisations professionnelles agricoles sont impliquées et responsabilisées dans la définition des politiques et législations agricoles. Cela a été le cas dans plusieurs pays :

- Au Mali, une collaboration sincère et effective s'est installée entre l'État et les OSCs impliquées dans l'agriculture et le développement rural. Cette collaboration a permis l'implication de la CNOP dans l'élaboration de la loi d'Orientation Agricole de ce pays qui a tenu compte des préoccupations du monde paysan.
- Au Ghana les OSCs ont intensifié leurs relations avec des OSCs du Nord. Ainsi deux OSCs du Nord ont apporté un soutien remarquable aux OSCs du Ghana dans le cadre de leurs actions de sensibilisation de la population sur les effets des Accords de Partenariat Economiques (APE) entre la CEDEAO et l'Union européenne. Cet exemple de coopération a fait ses preuves aussi ; plusieurs OSCs de ce pays essayent de nouer des partenariats avec les OSCs du Nord afin de constituer des groupes de

pression sur le gouvernement pour arrêter les mauvaises pratiques dans le domaine agricole. Un exemple de cette action est la réussite de la FONG à mettre fin à la pêche des petites espèces sur les côtes d'Accra.

Au cours des années 60 à 80, la participation des OP aux choix stratégiques de développement était limitée. C'est à partir des années 1990 avec notamment, la création de la plateforme sahélienne des Organisations Paysannes et du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles (ROPPA) que, les OSCs ouest africaines ont commencé par se faire entendre aussi bien au niveau national, régional et même international.

Avec la création du ROPPA, à savoir : (i) la représentation et la défense des intérêts de leurs membres en proposant entre autres des stratégies/ programmes/politiques favorables à l'agriculture et au développement rural ; (ii) les prestations de services à leurs membres (appui conseil, formation, etc.) ; (iii) le partenariat avec l'État et les partenaires au développement lors des différents cycles de stratégies/programmes/politiques en agriculture et développement rural ; et (iv) la surveillance et le contrôle des différentes interventions en agriculture et développement rural. Cependant, en dépit des bonnes performances de certaines d'entre elles dans la réalisation de ces missions, beaucoup d'OSCs affichent encore des insuffisances importantes: (i) de leur environnement juridique ; (ii) de leurs capacités institutionnelles, humaines et financières ; (iii) d'ordre organisationnel ; et (iv) de leur relations avec leurs partenaires.

La reconnaissance de fait des OP comme interlocuteurs et interfaces et source de propositions sur les orientations en matière de développement agricole. La reconnaissance des OP s'étend aujourd'hui à tous les niveaux de leur structuration tant pour la cogestion des ressources publiques, la mise en œuvre des programmes de développement et même l'évaluation des résultats et impacts des investissements réalisés.

Cependant, force est de constater que des pesanteurs persistent pour que la reconnaissance du rôle des OP soit totale et que leur voix au chapitre soit bien entendu et bien compris par tous les groupes d'acteurs. Ces pesanteurs sont à la fois liées aux faiblesses réelles des OP et à la condescendance avec laquelle les autres acteurs les abordent.

### ***Effets pervers de l'APD sur le mouvement paysan***

Lors des consultations nationales menées par le ROPPA, il est clairement ressorti que les OP de l'Afrique de l'Ouest sont en général mal informées sur la Déclaration de Paris et sur le processus de consultation en cours. Cette méconnaissance ne se limite pas aux seuls représentants des OP ou des OSC en général. Même certains représentants des ministères techniques tels que le Ministère de l'Agriculture, du Plan et des Finances n'appréhendent pas tous les contours de cette Déclaration à plus forte raison ceux du secteur privé. L'impression qui s'est dégagée des discussions lors des consultations est que la Déclaration de Paris semble être une nébuleuse par laquelle les partenaires tentent tant bien que mal de rectifier le tir dans la gestion de l'Aide en associant les OSCs.

Toutefois, il est à noter que si les partenaires au développement ont compris depuis lors que la participation de la société civile est une condition nécessaire pour la réussite des

programmes/politiques, la qualité de leur relation avec les OP dans ces pays restent influencée par leur perception des capacités de ces organisations.

En effet, bien souvent, ils font peu d'effort pour les consulter lors des missions de formulation des programmes et projets. Ils ont généralement recours aux OSCs du Nord pour acheminer leurs appuis aux pays bénéficiaires (ceci concerne surtout l'aide bilatérale). Dans ces cas, les ONGs du Nord se comportent comme « bailleurs de fonds », exécutent directement les projet/programmes sur le terrain ou ont tendance à créer d'autres OSCs à leur « image » même s'il en existe déjà.

Les interventions des partenaires entraînent également dans bien des cas la multiplication des OP dans la mesure où l'aide peut être conditionnée par l'existence d'une forme particulière d'organisation rurale à même de réaliser les activités prédéfinis et dans le sens voulu. C'est ainsi que fleurissent en Afrique de l'ouest une multitude de groupements ad hoc juste créés sous l'instigation du donateur pour sa propre visibilité ou par les groupes cibles par simple opportunisme de captage de l'aide.

La propension des administrations étatiques et des donateurs à encourager la création de nouvelles associations rurales répondant à leurs objectifs, au lieu d'accompagner les dynamiques de structuration existantes se traduit par un gaspillage de ressources et de temps et donne l'impression d'un perpétuel recommencement.

A ce niveau, il y a lieu de relever un décalage réel entre le discours sur la reconnaissance des OP et la pratique de leur implication et de leur responsabilisation dans la gestion des financements publics dans une optique de transformation du milieu rural et de développement. Tout porte à croire que pour chaque intervention de l'Etat et de l'APD, il y a une remise en cause de la légitimité effective des OP, de leur proximité naturelle des groupes cibles et de la méconnaissance de leurs propres réalités. Cela n'est pas toujours de nature à faciliter les relations entre les OP et les autres groupes d'acteurs qui sont concernés par l'APD

### **III. DES RELATIONS ENTRE ACTEURS DANS LA GESTION DE L'AIDE**

#### ***Relations entre les OPPA et les groupes de base concernés :***

Il est important de noter que les relations entre les OPPA faïtières et leurs organisations à la base ne peuvent s'analyser comme des relations existantes au sein d'une structure monolithique (telle que administration publique) qui a un niveau central et des niveaux déconcentrés. Au sein du mouvement paysan, chaque niveau de structuration jouit et use de son autonomie d'organisation et d'actions.

C'est pour cela que très souvent, que cela soit au Ghana, au Sénégal, au Mali ou Burkina Faso, et sans aucun doute dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, les relations entre les faïtières et leurs bases sont perçues comme pas très solides.

Bien entendu, les OP sont conscientes de la nécessité de raffermir le mouvement paysan en fluidifiant la communication et les échanges d'information entre les différents niveaux de



structuration et de se concerter régulièrement pour parler d'une seule voix sur des questions d'intérêt commun.

La cohésion et la cohérence dans l'action sont des déterminants forts de succès des OP dans les opérations utilisant l'aide, soit en tant que groupe de pression, agence d'exécution de projet ou de prestation de services. C'est pour cela que le ROPPA insiste pour une cohérence des positions au sein du mouvement paysan dans chaque pays, chaque sous-région d'Afrique et au niveau continental.

Malheureusement ce vœu du ROPPA se heurte à la pratique actuelle d'encouragement à la reconfiguration perpétuelle du mouvement paysan par les administrations nationales, les institutions régionales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et même certains OSC du Nord comme du Sud.

### ***Les relations entre les OSCs du Nord et les OPPA du Sud :***

D'une manière générale, à l'exception de quelques exemples, les relations entre les OP de l'Afrique de l'Ouest et les OSCs du Nord connaissent une évolution en dents de scie. Parfois, elles prennent la tournure de relations entre « fortunés » et « assistés ».

Malgré certaines insuffisances constatées, il y a lieu de retenir que les relations entre les OSC du Nord et les OSC d'Afrique de l'Ouest se sont particulièrement renforcées avec la reconnaissance des OPPA comme groupe de pression. Il existe de véritables relations de partenariat, d'alliance voire de complicité pour chercher à influencer sur les choix stratégiques ou politiques que les décideurs du Sud comme du Nord sont appelés à faire tant au niveau national que global. C'est le cas du ROPPA, aujourd'hui qui dispose d'un réseau dense d'OSC partenaires et d'alliés avec lesquels il mène un combat commun pour la souveraineté alimentaire, sur les négociations commerciales de l'OMC et les Accords de Partenariat Economiques (APE) et sur des questions liées à la gouvernance mondiale des questions agricoles.

### ***Les relations entre les OPPAs et leurs gouvernements :***

Les relations entre les OPPAs et les gouvernements s'améliorent d'année en année. Cependant celles-ci dépendent du niveau où l'on se situe dans l'administration, de la reconnaissance des libertés publiques et de la démocratisation de la vie politique.

Au niveau local, il est constaté que l'aide a eu pour conséquence de distendre les relations entre les OPPA et les services techniques à la base. Ceux-ci, affaiblis avec le désengagement et l'affaiblissement de l'Etat n'arrivent plus et n'ont plus les moyens de répondre aux besoins en services des producteurs. Ces besoins en service sont couverts par des administrations ad hoc de projets créées de manière circonstancielle et mises sous tutelle d'un Comité conjoint de pilotage Etat-bailleur de fonds, d'une OSC du Nord ou même du donateur lui-même,

La réhabilitation de l'administration publique agricole et une reconsidération du système d'encadrement, d'accompagnement et de conseil aux producteurs seront absolument nécessaires pour renforcer et améliorer les relations entre les OSC et leurs gouvernements.

Cependant, des efforts supplémentaires sont à faire au sein des administrations agricoles pour soit acceptée et partagée par tous, la reconnaissance des OPPA comme acteur majeur dans la définition des politiques et stratégies agricoles et dans la mise en œuvre des opérations de développement rural à la base.

### ***Les relations entre les OPPAs et les partenaires au développement :***

Les relations entre les OPPA, les donateurs et les partenaires au développement ont pris une tournure particulière avec la suppression de l'aide budgétaire directe et la création d'administrations ad hoc de gestion de projet. Les OPPA ont eu souvent l'occasion et l'opportunité d'évoluer dans des comités mixtes de pilotage ou d'exécution de projet et avoir des relations directes avec les partenaires.

A titre illustratif, il peut être cité :

1. *le cas des relations entre les OPPA, l'Etat du Sénégal et la Banque mondiale* qui impliquent aussi l'Etat et qui ont permis aux OPPA de gérer des ressources financières publiques. La naissance de ces relations triangulaires et leur consolidation qui découlent de longues négociations ont été favorisées par plusieurs facteurs :
  - la volonté politique de l'Etat d'instaurer un dialogue permanent avec les organisations paysannes.
  - La volonté du bailleur à changer d'approche
  - le constat d'un secteur agricole en crise et des interventions peu performantes des partenaires au développement ;
  - des producteurs agricoles de mieux en mieux organisés aux niveaux national et local (avec notamment le CNCR comme plate-forme de concertation);
  - une décentralisation renforcée qui favorise la responsabilisation et l'appropriation locales des questions de développement.
  
2. De nombreux partenaires ont appuyé directement les initiatives des OP, notamment dans le domaine du plaidoyer pour influencer sur les politiques agricoles. C'est ainsi que le ROPPA et bien d'autres réseaux d'OP africaines ont bénéficié directement des financements de la coopération bilatérale, de l'aide multilatérale des ONG, des Etats et des institutions d'intégration régionale pour mobiliser et sensibiliser les producteurs sur le volet agricole du NEPAD ou les négociations commerciales de l'APE. C'est le cas, notamment du FIDA qui s'est donné pour mission d'appuyer les petits producteurs des exploitations familiales et qui a soutenu un processus de concertations paysannes allant du niveau national jusqu'au niveau continental. Le FIDA a même aménagé un espace spécifique de dialogue avec les OP au niveau global, avec le forum paysan qui se tient tous les deux ans, en marge de la rencontre des gouverneurs de l'institution.

La série d'exemples qui vient d'être relaté traduit bien une évolution dans la considération que les donateurs ont du rôle des OP et des relations qu'ils peuvent entretenir avec eux. Mais,

pour la plus part des cas, il s'agit de rapports entre les faîtières nationales ou régionales. Ce qui leur laisse un espace de responsabilité par rapport à leurs membres à la base.

Les relations entre les bailleurs de fonds et les OPPA et même les OSC en général vont prendre une autre tournure particulière avec le retour d'un mécanisme de financement de l'agriculture fondée sur l'aide budgétaire. **Le risque majeur est leur marginalisation dans le choix des priorités d'investissement, le contrôle de la transparence et de l'équité dans la gestion et même dans les processus d'évaluation des effets et impacts de l'aide.**

C'est pour cela que le ROPPA estime que l'aide budgétaire ne devrait pas être un système exclusif de l'APD, du moins jusqu'à ce que toutes les garanties soient données d'un accès équilibré aux ressources publiques nationales pour tous les groupes d'acteurs, en particulier pour les OP tant pour soutenir leurs activités économiques ou environnementales que pour leur mission de groupe de pression.

En fait, à travers les Etats, les donateurs et les OSC devraient ouvrir un espace de dialogue et d'échange sur la question de l'aide budgétaire pour le développement rural afin qu'elle n'engendre plus d'effets pervers que bénéfiques pour les OP et autres acteurs ruraux.

#### **IV. LEÇONS TIREES ET RECOMMANDATIONS**

Ils sont nombreux, les exemples de pratiques encourageantes ou intéressantes, laissant un espace de responsabilité aux OP et ayant contribué à une certaine efficacité du financement du développement, qu'il provienne des donateurs, des fonds d'investissements nationaux ou du secteur financier privé. Les effets induits en matière de transformation des exploitations rurales sont mesurables à tous les niveaux de structuration du mouvement paysan, du niveau local au niveau sous-régional voire international et dans tous les types de rôle qu'il est possible à une organisation de service ou de représentation de jouer : remonter les préoccupations de la base, exécution de projet, intermédiation en matière de conseil ou de financement à des producteurs, offre de services en matière économique, pression et dialogue politique pour influencer sur les orientations en matière de développement.

Les participants aux différentes consultations organisées en Afrique de l'Ouest révèlent que les OPPA ont été et sont des acteurs importants et crédibles à considérer pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Elles sont à même de : (i) s'intégrer dans le processus de négociations des stratégies/politiques/programmes et projets ; (ii) être des forces de proposition de politiques de développement (agricole et rural) ; et (iii) être plus connues sur le plan national et par les ensembles régionaux et internationaux.

##### *Facteurs limitant le rôle des OP dans l'amélioration de l'efficacité de l'aide*

Cependant, la participation déterminante des OPPA dans la gestion de l'aide peut se heurter à l'inadéquation du cadre juridique ou réglementaire qui les régit ou qui réglemente l'utilisation des ressources publiques. Elle peut être aussi freinée par leurs faibles capacités organisationnelles, institutionnelles, humaines et financières.

Dans ces conditions, pour tirer un meilleur profit de l'implication des OPPA et dans la gestion de l'aide pour en améliorer l'efficacité, il est urgent de trouver des solutions à ces handicaps. Les OPPA, doivent elles mêmes déployer plus d'efforts pour une plus grande mobilisation de ressources propres et ce dans le but de réduire leur dépendance vis-à-vis des financements extérieurs.

Des efforts doivent également être déployés pour renforcer leur crédibilité à travers l'amélioration de la gouvernance interne, l'instauration des principes d'imputabilité et de transparence dans la gestion des ressources. La mise en place d'un système de communication et d'informations au niveau interne et entre les autres composantes de la société civile est également une préoccupation à laquelle il faudra répondre à court terme.

Le recours à l'aide budgétaire implique sans doute :

- le renforcement des capacités des OP en matière de formulation, de mise en œuvre, de suivi/évaluation et de gestion financière.
- Une meilleure coordination/concertation et harmonisation des intervenants sur le terrain et plus particulièrement des OSC. La complémentarité et la synergie devraient être la règle.

### ***Recommandations***

Au regard de ce qui précède, les recommandations spécifiques aux OSCs et à leurs différents partenaires peuvent ainsi se décliner :

*Les OPPA et OSCs doivent s'engager à:*

- Renforcer/multiplier leurs actions de plaidoyer et de lobbying auprès des États et des PTF afin qu'ils considèrent et appliquent les recommandations ci-dessus faites à leur égard ;
- Revendiquer une meilleure participation à l'élaboration des cadres de références et du budget d'État afin de mieux contrôler les mécanismes de détermination des fonds alloués au développement des différents secteurs de l'économie ;
- Renforcer leur autonomie et crédibilité à travers : (i) la recherche d'une autonomie financière avec la mobilisation de ressources internes ; (ii) le renforcement de la gouvernance interne par notamment la promotion de nouveau leadership et l'organisation d'élections démocratiques pour le changement au niveau de leur direction ; (iii) l'amélioration de l'imputabilité et la transparence dans la gestion des ressources mobilisées; (iv) l'élaboration et la mise en place d'un système d'information et de communication efficace en leur sein, avec les bénéficiaires de leurs interventions, leurs partenaires et les autres OSCs ;
- Améliorer et renforcer le processus de coordination, concertation et harmonisation de leurs interventions sur le terrain.

- Se mobiliser pour faire des producteurs, responsabilisés avec des ressources à leur disposition pour renforcer leurs relations avec leur base et leurs capacités de réflexion et d'analyse sont à même de faire progresser les réformes institutionnelles des services à l'agriculture et des ministères :

*Les OSC du Nord doivent :*

- Considérer les OPPA comme de véritables partenaires au développement;
- Éviter de se substituer aux OP en termes de représentation, de mobilisation sociale et pour certaines formes de service attendu par les exploitations agricoles
- Privilégier le financement de programmes/projets pluriannuels s'inscrivant dans le cadre de documents cadres élaborés par les OPPA et OSCRs partenaires et avec qui elles ont partagé le contenu ;
- Participer au programme de renforcement des capacités des OPPA et OSCRs notamment pour une meilleure représentation au niveau national, régional et international

*Les États, au niveau de tous leurs démembrements, doivent :*

- Remettre l'Agriculture et la ruralité au centre des politiques économiques et sociales
- Reconnaître l'importance des OPA et OSCs dans leur capacité de mobilisation sociale du fait de leur proximité des populations et de leur couverture nationale de leurs membres, de connaissance des préoccupations des couches les plus défavorisées.
- Aménager des espaces de dialogue politique en vue de l'élaboration des politiques et stratégies de développement, à toutes les étapes, aussi bien au niveau national qu'au niveau des collectivités décentralisées. Cela implique de :
  - La définition urgente, de manière participative et active, une stratégie de partenariat avec les OPPA et les OSCs,
  - La mise en place d'un cadre permanent de dialogue avec les OPPA et OSCs
  - L'amélioration du cadre juridique et réglementaire des OPPA et des OSCs en vue de leur permettre de mieux exercer leurs rôles et responsabilités dans le développement économique et social
- Renforcer leurs efforts de coordination de l'APD en y assurant la représentation des OSCs en son sein consisterait également une préoccupation pour l'État.
- Oeuvrer au renforcement des capacités des OPPA et des OSCs.

*Les partenaires techniques et financiers doivent s'engager à :*

- A faire de l'Agriculture et des agriculteurs, une priorité au cœur de leur système de coopération et d'appui au développement
- Renforcer le dialogue entre eux, les OSCs et l'État
- Mettre en place un code de bonne conduite, afin d'éviter les redondances, les recommencements perpétuels, la cacophonie dans les approches et les effets pervers de l'aide.
- Éviter de profiter de la fragilité actuelle des Etats pour que l'APD ne devienne un moyen de paiement de conditionnalités de toute sorte et dont, certaines peuvent annihiler tout effort de développement.
- Favoriser le renforcement de capacités des OPPA.
- Accompagner et soutenir les dynamiques locales des acteurs plutôt que de chercher à plaquer des solutions toutes faites, sans prendre en considération le vécu des acteurs et les réalités économiques, sociales et culturelles locales.
- Maintenir leur engagement et leur appui en matière de développement agricole sur une période suffisamment longue pour un impact positif durable dans la structuration des systèmes d'exploitations agricoles

Fait à Accra le 30 septembre 2008